

LIVRET DE RENTRÉE école maternelle les Roseaux

Année scolaire 2023/2024

Tel : 03 89 68 38 71
ce.0680680v@ac-strasbourg.fr

L'équipe pédagogique souhaite à tous les enfants et leurs parents une excellente rentrée et une très bonne année scolaire. Vous trouverez, résumées ici, les informations nécessaires pour connaître le fonctionnement de notre école.

L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents.

Il est établi à partir du règlement type départemental et approuvé lors du premier conseil d'école. Vous serez informés à ce moment des éventuelles modifications.

Vous avez tous été destinataires du règlement intérieur de l'école lors de l'inscription en PS de votre enfant.

L'ECOLE

	<p>Horaires de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8h à 11h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi (accueil de 7h50 à 8h15) - 13h30 à 16h00 le lundi, mardi, jeudi, vendredi (accueil de 13h20 à 13h30) <div style="border: 1px solid orange; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>➔ INFO RENTREE : Les PS ont été destinataires de leur RDV de rentrée. Les MS et les GS sont attendus lundi 4 septembre entre 7h50 et 8h15.</p> </div> <p>Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie. Les élèves ne sont remis qu'à un représentant légal ou toute personne nommément autorisée par le représentant légal aux horaires de sortie de classe</p> <p>Concernant le matériel à fournir, la liste comprend : Un paquet de mouchoirs à tirer, un savon liquide doux, 2 photos d'identité, une paire de chaussons tenant bien aux pieds (elle sera aussi utilisée pour faire du sport). Le tout dans un cartable facile à ouvrir par votre enfant et pas trop lourd à porter. Merci de marquer les affaires de votre enfant à son nom (cartable, chausson...)</p>
	<p>Organisation du jour de la rentrée (et des suivants) :</p> <p>L'entrée à l'école se fera pour tous par la porte d'entrée située dans la cour de récréation</p> <p><u>Le matin :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • les Moyens et les Grands pourront être accompagnés par 2 adultes au maximum à leur casier (mais pas dans la classe) UNIQUEMENT LE JOUR DE LA RENTREE. A compter du mardi 5

septembre, les parents confieront leur enfant à la personne de service à la porte et ne rentreront plus dans l'école, sauf s'ils souhaitent voir rapidement l'enseignante de leur enfant.

- **2 adultes maximum pourront accompagner leur enfant de Petite Section jusqu'à la porte de la classe, LE JOUR DE LA RENTREE, ensuite ce sera un adulte.** Passé le temps d'adaptation nécessaire (il sera déterminé par l'équipe enseignante en fonction des besoins de la majorité des enfants), les PS seront également confiés à la personne de service à la porte d'entrée.

L'après-midi :

L'accueil se fera dans la cour de récréation entre 13h20 et 13h30. Les parents doivent accompagner leur enfant jusqu'au portail où ils le remettront à l'enseignante chargée de l'accueil des élèves.

Composition des classes :



Mme Johanne Brodbeck Mme Maurane Ryser	PS/MS monolingue
Mme Régine Bingler	PS/GS monolingue
Mme Cassandra Hauler -français Mme Katia Gerrer - allemand	MS/GS bilingue

D'autres adultes interviennent à l'école :

- Les ATSEM qui sont présentes au quotidien auprès de vos enfants et qui s'occupent d'eux dans tous les aspects de la vie scolaire.
- Le RASED : c'est un dispositif d'aide aux élèves en difficulté. Dans notre école l'expertise d'une psychologue scolaire peut être sollicitée par les enseignantes (après information aux parents) ou par les parents.
- Le périscolaire :

« Les Cigognes » de Rosenau est un service municipal qui met en œuvre la politique communale en matière éducative et pédagogique, autour de l'enfant et de sa cellule familiale. Agréé par Jeunesse et Sports et la Caf, ce service propose tout au long de l'année, différents Accueils Collectifs pour Mineurs (ACM) ouverts aux enfants de l'école maternelle à l'élémentaire.

Mme Rahem coordonne les actions du Pôle Enfance – Jeunesse et dirige également le service périscolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.

Téléphone : 03.89.88.12.08 Mail : alsh@rosenau.fr
- Intervenant en EPS : L'école a également la chance de pouvoir bénéficier des interventions d'un éducateur sportif, Monsieur Yassin Mostefaoui.

Fréquentation scolaire :

Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est obligatoire, et cela dès la petite section.

En cas d'absence de votre enfant, merci, de bien vouloir impérativement prévenir le matin même **par mail** en indiquant le motif et la date de retour prévue



ce.0680680v@ac-strasbourg.fr

Soyez ponctuels :

Les portes de l'école sont verrouillées à partir de 8h15 et de 13h30. Toute arrivée tardive désorganise les classes et un adulte n'est pas forcément disponible pour venir ouvrir aux retardataires.

Les entrées et sorties sur temps scolaire y compris pour RDV médicaux doivent être exceptionnelles et se faire au moment des récréations afin de ne pas déranger les classes.

L'ADMINISTRATIF

Relation parents/enseignants :

- Réunions de classe :

D'ici quelques jours, nous programmerons les réunions de classe pour vous rencontrer et répondre à vos questions.

- Cahier de liaison :

C'est le lien entre la famille et l'école.

Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées après en avoir pris connaissance, **votre signature est la preuve que le message a bien été reçu.**

Vous êtes invités à y noter :

- Les demandes de rendez-vous avec l'enseignante ou la directrice.
- Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...) ou de situation familiale (divorce, mariage...)
- Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans ses apprentissages.



Le « Pack de rentrée » :

Vous trouverez au moment de la rentrée dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs à compléter. Merci de nous les rendre le plus rapidement possible.

Assurance scolaire :

Les familles sont libres du choix de leur assureur.

Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :

- **Responsabilité civile** : couvre les dommages causés à autrui par l'enfant.
- **Responsabilité individuelle corporelle** (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant.

Vous devez donc soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est assuré à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle soit souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial.



Coopérative scolaire :

La coopérative scolaire affiliée à l'OCCE sert à financer les différentes sorties pédagogiques, spectacles et l'achat du petit matériel pour les activités en classe.

L'existence et la vie de notre coopérative sont liées à la participation de chacun.

Nos ressources sont les suivantes :

- Bénéfices réalisés grâce à des opérations particulières en cours d'année (photos de classe)
- Participation des familles.



	<p>La contribution volontaire pour l'année s'élève à 25 euros pour un enfant. Les règlements par chèques doivent se faire à l'ordre de la « coopérative scolaire école les Roseaux ».</p> <p>Les parents élus au Conseil d'école sont régulièrement informés des bilans financiers de la coopérative de l'école, bilan qui figure également dans les comptes-rendus des conseils d'école.</p>
	<p>Sorties scolaires</p> <p>L'école se trouve dans un environnement où il est possible d'organiser des sorties à l'étranger. Pour cela il est obligatoire que chaque enfant dispose d'une carte d'identité.</p> <p>Lors des sorties, l'école a besoin de parents volontaires pour l'encadrement des élèves. N'hésitez pas à vous signaler à l'enseignante de votre enfant dès que vous avez connaissance de la date de la prochaine sortie.</p>
	<p>Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école :</p> <p>La liste 2022/2023 reste en place jusqu'aux prochaines élections. Des informations sur les élections des délégués des parents vous seront communiquées très bientôt (élections prévues courant octobre). Les élections se feront uniquement par correspondance.</p> <p>Les parents qui souhaitent se présenter peuvent se faire connaître dès la rentrée auprès des enseignantes.</p>
LES INFORMATIONS DIVERSES	
	<p>Parasites :</p> <p>Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie...</p> <p>Pensez à avertir l'école si votre enfant a des poux.</p>
	<p>Pour être en forme à l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suffisamment de sommeil est essentiel. Les enfants doivent arriver reposés à l'école car son rythme est très exigeant. Votre enfant va se trouver plongé dans la vie en collectivité où il est difficile de trouver des moments de calme et de ressourcement. • Il est important de surveiller le temps d'exposition des enfants aux écrans. <p>Quelques liens pour information :</p> <p>https://www.mon-enfant-et-les-ecrans.fr/quel-temps-devant-les-ecrans-faut-il-accorder-a-votre-enfant/</p> <p>https://www.pommedapi.com/parents/le-cahier-parents/trop-de-temps-devant-les-ecrans-que-risquent-les-jeunes-enfants</p> <p>https://www.doctissimo.fr/sante/sante-des-enfants/dangers-ecrans-enfants#ecrans-nbsp-un-impact-sur-le-developpement-cognitif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est essentiel également qu'ils aient pris un bon petit déjeuner. Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de gouter durant les récréations

	<p><u>L'Association des Parents d'Elèves (APE)</u></p> <p>L'école a la chance d'avoir une association de parents d'élèves qui organise tout au long de l'année des événements à l'école et participe activement à la vie de l'école. L'APE a besoin de parents volontaires pour la faire vivre alors n'hésitez pas à vous engager.</p> <p><u>INFO RENTREE</u></p> <p>L'APE convie les parents à un moment de convivialité autour d'un café gratuit le jour de la rentrée. Cela permettra aux nouveaux parents de faire connaissance et de découvrir les activités de l'APE</p> <p>Pour les contacter : ape.rosenau@gmail.com</p> <p>N'hésitez pas également à aller voir leur site internet : https://rosenau.assodesparents.fr</p>
	<p><u>Vacances scolaires :</u> L'Académie de Strasbourg se trouve en zone B. Pour la zone B, les vacances scolaires de 2023 - 2024 sont fixées aux dates suivantes :</p> <p>Rentrée scolaire le lundi 4 septembre 2023.</p> <p><u>Vacances de la Toussaint</u> Départ en vacances le samedi 21 octobre 2023 Reprise des cours le lundi 6 novembre 2023</p> <p><u>Vacances de Noël</u> Départ en vacances le samedi 23 décembre 2023 Reprise des cours le lundi 8 janvier 2024</p> <p><u>Vacances d'hiver</u> Départ en vacances le samedi 24 février 2024 Reprise des cours le lundi 11 mars 2024</p> <p><u>Vacances de printemps</u> Départ en vacances le samedi 20 avril 2024 Reprise des cours le lundi 6 mai 2024</p> <p><u>Pont de l'Ascension</u> Début le mercredi 8 mai 2024 Reprise des cours le lundi 13 mai 2024</p> <p><u>Vacances d'Été</u> Départ en vacances le samedi 6 juillet 2024</p> <p><u>Le lundi de Pentecôte (20 mai) est un jour sans école dit "de solidarité".</u></p>

Pour l'équipe pédagogique, la directrice, Régine Bingler